LIGUE SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR DE RUGBY

BUREAU DIRECTEUR

30 avril 2024 – Le Pradet / Visioconférence – 14h30

Participants :									
Participants :		***Membres élus***							
Sébastien Rizza	P	Jean-Christophe Bouisset	E	Michel Grillo	V	David Lelievre		Jean-Paul Lemaire	V
Marie-Pierre Ayglon	P	Marie-Pierre Dantin	E	Jean-Marie Martinez	E	Henri Mondino		Marcel Monserié	E
Jean-Michel Lardon	P	José Gadea	E	Christian Rodrigo	P	Pierre Taindjis	V	Jean-Paul Volpe	V
Mireille Bigaré	V	Jacqueline Greuet	V	Maurice Duny	V				

Assistent :									
Mireille Dorey	P			Alain Gueit	E	Pierre Leroy	E	Patrick Beziat	E

P	Présent	A	Absent	E	Excusé	V	Visioconférence

COMMUNICATION GENERALE

Le Président Sébastien Rizza souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

POINT ADMINISTRATIF

- AGO : Rapport d'activité / CSOE / Déroulé

Date : samedi 22 juin 2024 au RCT Campus

Besoin du compte rendu de chaque commission pour la rédaction du rapport d'activités. Un mail a été envoyé à toutes les commissions ; en attente des retours.

Si nous recevons les médailles à temps, nous envisageons de remettre les médailles fédérales lors de notre AGO.

AG élective 2/11/24 – Le vote sera effectué par vote électronique. Nous avons besoin de trois personnes pour constituer la CSOE. Nous avons fait une demande au CROS PACA. Le CROS tient son CD le 7/5/24, il est prévu à leur ODJ ce sujet. Il nous communiquera les noms des personnes constituant notre CSOE, à la suite.

Point Sportif

- Finales Régionales

CHAMPION		CHALLENGE	
REGIONALE 1	ET SP ST SATURNIN LES AVIGNON	**REGIONALE 1**	S C SALONAIS
REGIONALE 2	R C ORANGEOIS	**REGIONALE 2**	R C LE BEAUSSET
REGIONALE 3	R C OLLIOULAIS	**REGIONALE 3**	RUGBY CLUB DU GOLFE
RESERVES REGIONALE 1	RUGBY CLUB FOS SUR MER	**RESERVES REGIONALE 1**	ET SP ST SATURNIN LES AVIGNON
RESERVES REGIONALE 2-3	VITROLLES RUGBY CLUB	**RESERVES REGIONALE 2-3**	RC NOVES-EYRAGUES

Les qualifiés Championnat de France et Challenge de France :

	REGIONALE 1		REGIONALE 2		REGIONALE 3		RESERVES REGIONALES
	CHAMPIONNAT DE FRANCE	CHALLENGE DE FRANCE	CHAMPIONNAT DE FRANCE	CHALLENGE DE FRANCE	CHAMPIONNAT DE FRANCE	CHALLENGE DE FRANCE	CHAMPIONNAT DE FRANCE
Têtes de série	ET SP ST SATURNIN LES AVIGNON	CLUB RUGBY AMATEUR DE BALAGNE	R C ORANGEOIS	R C LE BEAUSSET	R C OLLIOULAIS	ENTENTE ST JEAN DU VAR CORSE	S C SALONAIS
	R C DIGNOIS	R C LUCCIANA	RUGBY CLUB SIX FOURS - LE BRUSC	RC NOVES-EYRAGUES	GEMENOS RUGBY EST PROVENCE	EYGUIERES XV	RUGBY CLUB FOS SUR MER
	U S VALREASSIENNE RUGBY	S C SALONAIS	VITROLLE RUGBY CLUB	BASTIA XV	RUGBY CIOTAT CEYRESTE	RUGBY CLUB PORT DE BOUC	U S VALREASSIENNE RUGBY
	RUGBY CLUB FOS SUR MER	PENNES MIRABEAU CADENEAUX RUG	ETOILE SP MONTEUX	R C AJACCIEN	R O PLANAIS	RUGBY CLUB DU GOLFE	ET SP ST SATURNIN LES AVIGNON

Sébastien Rizza : De nombreuses contestations nous ont été adressé juste avant les finales, de la part de Présidents de Club, menant jusqu'au CNOSF (jugées irrecevables par ce dernier).
Cela dénote un vrai travail de rigueur de nos process.
Les clubs demandent davantage de transparence de la place occupée dans la compétition, tout au long de la saison. Nous devons communiquer les classements plusieurs fois dans la saison ; idem pour les points punis / points bonus (arbitres par exemple).

Envoyer article 330 des RG aux clubs pour rappel.

ARTICLE 330 – LES PHASES QUALIFICATIVES REGIONALES

330-1 - Organisation par épreuves

Les phases qualificatives des championnats de France de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont laissées à l'initiative des organismes régionaux sous réserve d'appliquer les conditions suivantes :

Les compétitions de Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 sont organisées à l'initiative de chaque organisme régional à partir du classement général de ses associations établi à l'issue de la saison précédente. Toutefois, ces compétitions doivent être organisées de telle manière qu'elles aboutissent obligatoirement à une phase régionale ou à une ultime et dernière phase régionale qualifiant spécifiquement et en propre pour chacun des championnats et challenges de France ouverts à ces catégories (Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3).

Cette règle s'appliquera quel que soit le nombre d'associations appelées à disputer chacune des épreuves qualificatives. La phase finale régionale devra à cet effet prévoir la répartition la plus équitable possible entre chaque compétition du nombre d'associations postulant aux diverses qualifications fédérales.

330-2 - Règles particulières

Une association reléguée de Fédérale 3 ne peut participer qu'aux compétitions classées dans le 1er groupe de son organisme régional. Toutefois, en aucun cas elle ne pourra participer aux phases finales de Régionale 2 ou Régionale 3.

JM Lardon : 2733 entrées payantes ; 13049 € ; reste à la ligue 11 092 € après redistribution aux clubs receveurs. Nous n'avons pas encore l'état des dépenses.

Constat que les clubs règlent avec de plus en plus de difficultés, leurs licences.
Plusieurs pistes sont étudiées, telles que :

- Pas de phase finale pour les clubs dont les ¾ de la dette licence n'est pas réglée à la ligue
- Ne pas inviter les clubs dans une compétition

Point financier

- Vente Avignon

L'acquéreur refuse la signature définitive qui devait se tenir, ce jour.

Il veut renégocier le prix ; que nous participions aux frais de désamiantage.

Nous nous laissons le temps de la réflexion jusqu'au 25/5/24.

- Point financier commissions

Fin juin nous aurons atteint 90% de notre budget prévisionnel dépensé.

Les ressources et les dépenses sont conforment au BP.

- Compte Sud Est

Par suite de la signature de la convention entre les trois ligues Aura / Sud / Corse : les compétitions Sud-est, gérées par le Comité Territorial de Provence, n'ont pas été reconduite après la création des Ligues Régionales. Le budget de fonctionnement, laisse apparaitre une enveloppe de 50 207 €.

L'objet de cette convention est de distribuer cette somme entre les trois Ligues, « héritières » de cette compétition, tel que :

Ligue AURA :	4/7ème, soit :	28 689,68 €
Ligue Corse :	1/7ème, soit :	07 172,42 €
Ligue Sud PACA :	2/7ème, soit :	14 344,84 €

La convention se termine à la suite du virement par la Ligue Sud, à chaque Ligue, de sa part tel que présenté ci-dessus.

Questions Diverses

- Mise en place de panneaux signalétique commercial au Pradet

Nous avons reçu une proposition commerciale d'apposer un panneau signalétique qui donne la possibilité aux entreprises de signaler leurs établissements sur les carrefours et les giratoires de la ville.

Les tarifs sont de (fabrication, pose, entretien et maintien à l'état neuf inclus):

- 10,50 €HT /panneau/mois

VOTE :

Êtes-vous favorables à la mise en place de panneaux signalétiques telle que présentée ci-dessus ?

Contre : Tous Abstention : 0 Pour : 0

La mise en place de panneaux signalétiques est rejetée à l'unanimité.

- Compétitions Ligue Sud / Corse

Courrier informatif à L. Estampe : décision de ne pas reconduire les compétitions séniores avec la ligue Corse, cette décision sera soumise à l'approbation des clubs à l'AGO du 22/6/24.

- Notation des arbitres par les clubs pour la saison prochaine via application dédiée

Fin de séance : 16h15